

INFORMATIONS

comité régional midi-pyrénées



BOURSE DU TRAVAIL : 19, PLACE SAINT-SERNIN - 31070 TOULOUSE CEDEX

JANVIER 1994

N° 93

SOMMAIRE

- * **CHARBON: luttés plus coopérations = SUCCES.**
- * **QUEL AMENAGEMENT DE MIDI-PYRENEES ?**
- * **BUDGET REGIONAL 1994.**
- * **INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE :**
 - **Un outil au service du mouvement syndical.**

En résumé, ce que l'on peut dire, c'est que les postes budgétaires essentiels en termes d'actions sont en régression:

- baisse pour les activités économique,
- baisse pour la formation,
- baisse pour la recherche (même si l'innovation augmente).

Mais alors d'où provient le différentiel entre d'un côté une dette qui augmente et une fiscalité en hausse et de l'autre des interventions en régression.

Cela provient tout simplement du réseau routier (ce que certains d'entre nous ont appelé le béton et le bitume). Mais encore faut-il regarder d'un peu plus près pour constater que la part affectée au réseau national, se taille la part du lion avec une augmentation de 56 % en A.P et 95 % en C.P, au détriment du réseau régional qui accuse une baisse de 7 % en A.P et de 26 % en C.P.

On réduit donc toutes les autres activités régionales (ou à peu près) pour dégager l'Etat de charges qui lui incombent et ce, toujours au nom de l'intérêt régional et à partir du postulat: routes = développement.

RIEN POUR L'EMPLOI.

En conclusion, ce budget est mauvais, il est tout au plus un budget de gestion car rien ne pourra être fait en matière de croissance et de soutien à l'économie et à l'emploi dont on sait qu'il est la préoccupation de 88 % des Midi-Pyrénéens.

Concernant le Contrat Etat-Région 1994/1998, la philosophie est la même à ceci près que (pour ceux qui pouvaient encore en douter),

le Conseil Régional ne prend plus la précaution de faire semblant de s'intéresser aux avis de notre Assemblée, puisqu'il aura voté lorsqu'en janvier nous enverrons notre copie.

Quoiqu'il en soit et quoi qu'en fasse le Conseil Régional, le Groupe C.G.T. lui adressera son avis sur le Contrat 94/98.

Chers collègues, je voudrais profiter d'intervenir à cette tribune pour attirer l'attention sur une question d'actualité qui nous préoccupe tous et formuler une proposition.

En effet, et même si cela peut bousculer quelque formalisme, les discussions en cours sur le GATT vont toucher encore plus le devenir de notre agriculture, l'essentiel de notre potentiel industriel au travers de l'aéronautique et du textile alors que les médias tentent de calmer le jeu même si dans les différents secteurs que je viens d'évoquer l'avenir est inscrit sur fond de récession renforcée.

Le Groupe C.G.T. considère comme très importante (sous une forme qui peut être discutée) et nécessaire, une expression de notre Assemblée pour que cessent les diktats et que le gouvernement français utilise son droit de veto.

On le voit, la logique qui a prévalu à Maastricht continue sa route.

Nous pouvons et nous devons décider d'une suspension de séance pour élaborer une résolution qui rappellerait où sont véritablement les intérêts des peuples.

(Refus du Président de séance).

au point qu'elle se coupe de ce qui se passe autour d'elle.

Nos mandants, les couches sociales que nous représentons, pour l'essentiel, attendent autre chose, une autre politique.

Pour eux, pour les lycéens et étudiants, les salariés et privés d'emploi, les retraités, les personnes âgées, les exclus, les sans-logis, pour la santé de notre industrie et de notre commerce, pour notre agriculture, il est urgent de ne pas attendre.

D'autres choix s'imposent, ils sont vitaux et c'est très positivement que la C.G.T. enregistre et soutient la montée de la protestation.

-d'abord, aucune analyse sur l'évolution de la situation depuis 1993, et donc pas de propositions en réponse aux besoins nés de cette évolution ce qui explique l'absence d'objectifs.

-ensuite une volonté de remettre en cause les structures et les compétences territoriales. Pour cela une innovation: la transversalité.

Cela consiste en la définition de zones prioritaires (bassins de vie) pour lesquelles des crédits régionaux (voire d'Etat) seraient: le

soutien par les départements et la mise en place de l'intercommunalité.

Pour l'instant, c'est donc le flou le plus complet, la Région gardant les mains libres pour des opérations orientées d'avantage vers le développement économique. Mais se pose quand même pour elle la question des moyens.

Autre caractéristique de ce budget, c'est qu'il ne doit sa faible augmentation qu'à la progression des charges communes dont principalement la dette qui va accuser une progression de 27.8 %.

FORTE AUGMENTATION DE LA FISCALITE.

La fiscalité va bon train car après une douloureuse année 1993, elle s'affiche tout de même à + 5.5 % en fiscalité indirecte et à + 10.9 % en fiscalité directe en tenant compte de la réforme du foncier non bâti (ce qui établit donc autour de 14.5% la progression réelle de la fiscalité directe).

Examinons les moyens d'intervention dans les grands secteurs de l'action régionale:

| | <u>Autorisation</u> <u>Programme</u> | <u>Crédit</u> <u>Païement</u> |
|----------------------------------|---|----------------------------------|
| 01. Le partage du progrès | - 7.4 % | -15.6 % |
| 02. L'influx de la communication | +25 % | +22 % |
| 03. Le ferment de la recherche | - 6 % | -11 % |
| 04. Le ressort de la formation | - 3 % | - 3 % |
| 05. La force du laboureur | - 6 % | + 1.2 % |
| 06. Les ressources de l'identité | + 0.4 % | + 7 % |
| 07. Les conquêtes de l'ouverture | sans changement | +11 % |
| 08. L'appui des alliances | " | " |

développement des axes de communications, sur la formation qui ne sont pas à rejeter, mais qui, découplées de la croissance et de l'emploi, ne nous semblent pas de nature à atténuer les déséquilibres actuels, géographiques et humains surtout.

De même, il ne nous semble pas qu'il y ait trop de niveaux d'administration, comme le souligne le texte, mais que cette organisation est très représentative de la société française, qu'il convient donc, non pas d'envisager des transferts de compétences nouveaux ou obtenir une coordination régionale plus ferme au travers des institutions supra-communales ou organismes locaux (bassins de vie), mais bien au contraire assurer un partenariat librement consenti. En fait, rien n'évoluera de façon significative s'il n'y a pas au départ un effort financier important de l'Etat pour corriger les déséquilibres structurels nationaux et compenser les transferts de charges passés et éventuellement à venir.

Il convient donc d'envisager une réforme globale de la fiscalité avec en corollaire le gel des prélèvements et une nouvelle répartition Etat/Collectivités, étant entendu que les ressources nouvelles ne pourraient être dégagées que par la croissance de l'économie qui reste l'élément incontournable de toute amélioration.

Pour le Groupe C.G.T., cette contribution du C.E.S.R. souffre de son manque d'audace sur le développement économique national et de la région, marque une volonté de dessaisir les habitants de Midi-Pyrénées de leur avenir au travers de structures locales ou régionales dans lesquelles les tenants du modèle économique libéral sont omniprésents et dont les missions consistent à obtenir un consensus autour des choix stratégiques du pouvoir politique et du patronat...

...Mais nous notons aussi que les tensions et contradictions fortes s'amplifient et appellent des réponses neuves.

Des perspectives peuvent surgir de ces situations à la condition que les différents acteurs économiques et sociaux réfléchissent et se positionnent.

Les luttes menées conjointement par les usagers et impulsées par les salariés des services publics en s'appuyant sur leur statut qui les libère des pressions des directions et du pouvoir politique ont été, sont, et seront déterminantes pour leur avenir.

Des reculs ont été imposés à EDF, aux PTT, à la SNCF, à l'Education Nationale, mais aussi à l'Aérospatiale, à Air-France.

La jeunesse du pays pose concrètement aujourd'hui les questions de son avenir.

C'est bien à partir de ces luttes, de ces résistances que se construira l'avenir du territoire national et régional et s'ouvrira la maîtrise démocratique des choix sur des bases qui ne soient pas celles des dominations économiques actuelles.

Le Groupe C.G.T. votera contre ce projet d'avis, car:

- s'il apparaît bien que l'économie de marché et la recherche de rentabilité immédiate ont prévalu pour définir les choix et les actions, au détriment de la satisfaction des besoins sociaux et économiques,

- si le C.E.S.R. affirme la "nécessaire rupture avec les concepts et modes d'intervention antérieurs", dans les propositions qu'il formule, il n'y a pas rupture avec le passé et il ne propose pas les moyens d'un changement.

BUDGET REGIONAL 1994

- ° Plus d'impôts,
- ° Moins pour la formation, la recherche, les activités économiques,

INTERVENTION DE ROLAND ROQUEFORT AU NOM DU GROUPE C.G.T. A L'ASSEMBLEE

PLEINIERE DU C.E.S.R. DU 13 DECEMBRE 1993.

UN BUDGET D'ACCOMPAGNEMENT

Le fait que le Groupe C.G.T. ne votera pas l'avis sur le budget 94, n'est pas essentiel en soi. Ce qui est grave ce sont les raisons qui l'y amènent.

Alors que depuis des années un certain nombre d'entre nous indiquent:

-que le poids de la fiscalité a atteint les limites du supportable, cela ne l'a pas empêché d'augmenter de plus de 25 % en 1993 et de dépasser les + 10 % pour 1994. Mais qu'indique l'avis de notre Assemblée ?

Simplement que "la fiscalité est plus que jamais à bout de souffle".

-que l'absence d'objectifs et d'éléments de mesure ne permettaient pas d'évaluer la politique régionale.

Cela ne transpire pas le moins du monde de l'avis qui s'empresse de qualifier ce " budget de transition " qui succède à un autre " budget de transition ". On est vraiment en plein changement dans la continuité.

-que les responsables de la politique régionale, les élus, n'estiment pas devoir justifier leurs choix et leurs actions devant nos différentes commissions sectorielles, est inadmissible de même que sont in

admissibles, les conditions dans lesquelles se déroulent les saisines sur le budget, le Contrat ou le Plan.

Domage que cela ne figure pas dans l'avis.

Notre Assemblée ne détiendra sa légitimité que de sa capacité à exprimer et à défendre les besoins et les enjeux de Midi-Pyrénées et des Midi-Pyrénéens.

Ne pensons surtout pas que pour être reconnus, nous devons jouer la partition du Conseil Régional. Nous ne pourrions qu'y perdre notre âme et la C.G.T. pour sa part, s'y refuse.

UN MANQUE DE TRANSPARENCE

Alors que les Conseillers n'ont même pas connaissance de son contenu (concernant le Contrat Etat-Région), ils devraient l'approuver en formulant tout au plus quelques observations qui ne seraient que d'apparence.

Il faut stopper ces pratiques et ces dérives qui consistent, quoiqu'il arrive, à labelliser les choix politiques du Conseil Régional et calent notre Assemblée sur les calendriers du Conseil Régional en l'écartant de sa véritable mission

qui, si elles sont appliquées, vont remodeler en profondeur la société française, accentuer les désastres sociaux et économiques. Car, peut-on accrédi-ter l'idée d'un aménagement harmonieux du territoire si les services publics amplifient leur gestion dans la logique financière que ne manqueraient pas d'accompagner leur privatisation, l'ouverture à la concurrence; leur régionalisation ne verrait-elle pas s'élargir le fossé entre les régions riches qui pourront s'offrir un réseau et les autres...

... Quels emplois en Midi-Pyrénées? reste bien la question centrale et qui est bien la priorité des préoccupations de ses habitants comme le souligne le sondage régional où 88 % des réponses se concentrent sur l'emploi.

Or, la politique de délocalisation des productions n'est pas remise en cause, au contraire au travers de l'acte unique, de Maastricht, du GATT, la concurrence sauvage, la loi du marché, vont accentuer ce phénomène.

Les privatisations des secteurs clés de l'économie vont priver l'Etat d'un levier qui pourrait être essentiel pour l'aménagement comme en témoigne l'implantation sur la région de l'aéronautique et du spatial...

... Ne va-t-on pas assister à une mise en concurrence accrue des villes, des régions, des pays et que pèseront Midi-Pyrénées, le Gers, le Lot ? ...

De même, comment le C.E.S.R. peut-il rester neutre face aux enjeux posés par la signature ou non du GATT, notamment de ses volets agricoles culturels et industriels pour lesquels notre région est particulièrement concernée.

Pourtant, en s'appuyant sur la volonté affichée par la population au travers de différents sondages

et du résultat de la consultation régionale, de l'impact que ne manquerait pas d'avoir un tel accord dans les conditions actuelles sur l'agriculture française en général et sur Midi-Pyrénées en particulier, le C.E.S.R. aurait dû marquer concrètement son enracinement et sa représentativité des socio-économiques.

Enfin, il nous semble qu'en plein débat sur l'exclusion sociale, la contribution du C.E.S.R. manque d'audace face aux besoins en matière d'habitat et de protection sociale.

Que pèseront les 10 000 logements sociaux programmés dans le budget 1994 face à la demande. Mais plus grave encore, le quasi mutisme observé par rapport au schéma régional d'organisation sanitaire et sociale en relation avec le projet de loi discuté actuellement au parlement qui se solderait par la suppression de 60000 lits en hospitalisation publique et un pouvoir autoritaire des préfets nous interpelle.

Verra-t-on s'amplifier les exemples désastreux portés à notre connaissance par les médias:

- " un nouveau-né meurt dans une ambulance, le Préfet ayant fermé le service de réanimation de proximité.

-Le 22 Novembre, un infirmier rapporte à l'AFP "nous avons eu trois urgences qui arrivaient en même temps: une tumeur cérébrale, un arrêt cardiaque et une crise d'asthme. Nous en avons choisi un, les deux autres patients sont morts.

- Pour des raisons budgétaires, l'hospitalisation d'un hémophile est refusée, ainsi qu'une transplantation d'organe".

Certes, le projet envisage des dispositions sur le plan de l'organisation du territoire, sur le

QUEL AMENAGEMENT DE MIDI-PYRENEES ?

INTERVENTION DE JEAN BONET, POUR LE GROUPE C.G.T.

A L'ASSEMBLEE PLEINIÈRE DU C.E.S.R. DU 3 DECEMBRE 1993

(extraits)

Dans la préface au document introductif au débat national pour préparer une loi d'orientation sur l'aménagement du territoire, les ministres concernés déclarent:

" La concentration de la population dans les villes et dans les banlieues, la déchirure du tissu social qu'elle provoque, l'exclusion de pans entiers de notre territoire, de tout avenir, l'inégalité croissante entre certaines régions et les autres, menacent notre conception de la communauté nationale et pour tout dire, notre idée de la France. L'évolution, subie depuis trop longtemps, bafoue de plus en plus l'unité nationale, comme elle ignore l'accès égal des citoyens à l'emploi, à l'éducation, à la formation, à la culture et à la sécurité, principes que consacre cependant notre constitution. Si rien ne venait en corriger rapidement les effets, ce sont les valeurs mêmes de la République, qui seraient mises à mal; Ce n'est pas la France que nous voulons".

Qui ne partagerait de si louables intentions et qui ne se féliciterait qu'un large débat national ait lieu sur ces questions.

Les propos ministériels auraient assurément été plus crédibles s'ils ne s'accompagnaient pas d'une bien singulière perte de mémoire. C'est bien en Juin 1986, que Monsieur Méhaignerie commandait

le deuxième rapport Guichard. Et n'est-ce pas ce même rapport qui préconisait, entre autres, de privilégier quelques pôles de croissance internationale reliés par des axes routiers prioritaires, le regroupement des communes, une mobilité accrue des salariés, la pluri-activités pour compenser les abandons agricoles et la désertification rurale.

Par ailleurs, la politique menée jusqu'à aujourd'hui a conduit à la perte de un million d'emplois dans l'industrie en 10 ans.

Les groupes français ont réduit leurs effectifs de 20 % tout en investissant massivement aux Etats-Unis, quand ce n'est en Asie.

Le taux de pénétration intérieure par des productions manufacturées étrangères américaines, notamment, au détriment des PME et de l'emploi en général, n'a cessé de croître. Inférieur à 30 % en 1985, il atteindra près de 40 % en 1993...

... La contribution du C.E.S.R. n'aborde pas cette question et dilue de telle manière les responsabilités qu'il en ressort que la situation actuelle tiendrait d'une fatalité géographique et non des choix politiques qu'il faut changer.

Mais plus grave encore, le C.E.S.R. ne fait aucune référence aux orientations politiques en cours

et 1985) se soldent par un échec dramatique.

Voilà pourquoi lorsque les Mineurs exigent la consolidation de la mine, la construction d'une nouvelle centrale thermique prenant le relais de l'actuelle à Penchot, ils rencontrent les préoccupations de la population concernant l'EMPLOI.

Avec les élus locaux, les élus régionaux de droite et de gauche (à l'exception des Verts et Génération Ecologie),

se sont prononcés en soutien au charbon régional.

Il reste maintenant à obtenir, ensemble, un changement de la politique charbonnière nationale dans le sens du maintien et du développement de l'emploi minier.

Car c'est évident qu'il est difficile de créer des emplois "nouveaux". Raison de plus pour conforter ceux qui existent !

CHARBON

LUTTES PLUS COOPERATIONS = SUCCES

Les Mineurs de l'Aveyron et les syndicats C.G.T., F.O., C.F.T.C., C.G.C., engagés dans un processus d'actions unitaires depuis plus d'un an, viennent d'obtenir un premier succès important.

En effet, Vendredi 17 Décembre 1993, les élus de droite, du PS, du MRG, du PCF et CNPT au Conseil Régional Midi-Pyrénées, ont décidé de statuer en faveur du renouvellement de la chaudière au charbon du complexe scientifique et universitaire de Rangueil/Toulouse.

Cette chaufferie utilise une quantité importante de charbon extrait à Decazeville.

Ce résultat est à mettre au compte du travail obstiné de la C.G.T., à savoir:

la recherche de l'action efficace ainsi que l'unité des salariés et des syndicats.

C'est aussi le fruit des interventions communes des syndicats C.G.T. de l'Université Paul Sabatier, du CROUS, de Montenay, d'EDF-GDF et des Mineurs, dans ce dossier.

Le charbon de Decazeville chauffait déjà ce complexe depuis plus de 30 ans.

Les réserves de charbon (Tarn et Aveyron) permettent

d'assurer au présent et au futur l'approvisionnement de ce réseau de chaleur.

Seule la politique d'abandon systématique de toute production charbonnière d'ici l'an 2000 en France, récemment confirmée par le gouvernement, constitue LE véritable obstacle.

La France consomme 31 millions de tonnes de charbon par an et n'en produit plus qu'un tiers.

Tous les experts, y compris ceux de la CEE, s'accordent à dire que la houille est et restera une des principales sources d'énergie.

De plus, l'industrie des houillères est un élément essentiel de l'économie de l'emploi et de la vie locale.

La Région quant à elle, ne peut construire son avenir en laissant dévaster ses bassins d'emplois traditionnels.

L'expérience démontre que le pays ne peut absolument pas se remettre de l'abandon de ses industries de base.

Le Bassin de Decazeville a perdu 7 000 emplois industriels directs depuis 1946.

Le taux de chômage y est de 17% (7.3 % en 1984). Les deux opérations de conversion (1960